

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# *PROCES VERBAL*

## *Séance du 14 décembre 2009*

**Président:** M. Yves JEGO

**Présents :** MMES : TIMON, PIETROBON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DE SAINT LOUP, FOURNALES, GAUTHIER et GADEAU

MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, LIORET, LEFIER, EVEN, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, CAHIN, MAILIER, GARCIA, GAULTIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, RUIZ, CHOMET et BAZIRE.

**Absents représentés :** Mme DUPRE par M. CHOMET

**Pouvoirs :** M. POILE à M. LEFIER

**Absents excusés :** DEMELUN, PATY et M. BEZANGER

M. LEFIER a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

**Approuve à l'unanimité :**

♦ le procès verbal n° 49 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 5 octobre 2009

**Créé à l'unanimité:**

♦ un poste de Rédacteur Territorial en lieu et place d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe

**Fixe à l'unanimité:**

♦ les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis en procédure de Délégation de Service Public.

Retient à l'unanimité des suffrages exprimés :

◆ l'entreprise VEOLIA au titre de délégataire du service public de l'assainissement collectif relatif à l'exploitation de la STEP de la Grande Paroisse.

Valide à l'unanimité des suffrages exprimés :

◆ le choix de l'entreprise SAUR France au titre de délégataire du service public de l'Eau potable pour le secteur de La Grande Paroisse

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

◆ l'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif du secteur de Montereau.

Valide à l'unanimité :

◆ les décisions modificatives relatives aux budgets 2009 suivants :  
- Général, ZAC des Rougeaux, ZAC Langevin, ZAC St Donain, Lotissement Merlange, Actions Economiques, Tourisme, Eau et Assainissement.

Déclare à l'unanimité :

◆ la somme de 3 250,88 € correspondant à des titres émis au nom du Marché du Terroir, en non valeur et de l'annuler au budget Actions Economiques.

Décide à l'unanimité :

◆ de la clôture et de la suppression des budgets suivants :  
- Tourisme, ZAC Rougeaux, ZAC Langevin.

Autorise à l'unanimité :

◆ Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au vote du budget primitif 2010 conformément aux articles du CGCT prévus à cet effet, pour les budgets suivants :  
- Général, Actions Economiques, Eau Potable et Assainissement.

Accepte à l'unanimité :

◆ de verser un acompte de 3 000 € à l'Amicale du Personnel Intercommunal à valoir sur la subvention qui sera attribuée au Budget Primitif 2010

Décide à l'unanimité :

◆ de verser un acompte de 15 000 € à l'Office du Tourisme Intercommunal sur la subvention 2010.

Valide à l'unanimité :

◆ le remboursement à la ville de Varennes Sur Seine des frais notariés relatifs aux échanges de terrain avec Pron Natura pour l'aménagement de la zone commerciale du Petit Fossard.

Confirme à l'unanimité :

◆ son intention de déposer un projet de contrat triennal de voirie auprès du Conseil Général de Seine et Marne pour les années 2011,2012 et 2013.

Valide à l'unanimité :

◆ les modifications de la grille tarifaire de la base de loisirs de La Grande Paroisse relatives à la location de la salle et à l'utilisation du sèche-linge.

***Pour le Président,  
Le Vice-Président délégué,  
Philippe LEVEQUE***